

## LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LES PRISES EN CHARGE

### A. PRISE EN CHARGE RATTACHEE AU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET :

- Bons de consultation visés, valides moins d'un mois (02)
- Ordonnance visée ou prescription médicale visée
- Original ou copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) pour l'Agent (titulaire de la prise en charge)
- CIN pour les patients majeurs
- Acte de naissance ou Bulletin de naissance ou Livret de famille pour les patients mineurs
- Carte pension pour les patients retraités

### B. PRISE EN CHARGE RATTACHEE AUX AUTRES ORGANISMES (Assurances ...)

*Se référer aux recommandations (Procédure) des organismes concernés.*

### IMPORTANT :

*Ces documents sont donnés à titre indicatif, merci de vous renseigner auprès de votre organisme payeur.*

La Direction du laboratoire